



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES RESERVE

Section : ALLEMAND

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Norbert BISCONS
président du jury

SOMMAIRE

Avant-propos	p. 2
Composition du jury	p. 4
Statistiques	p. 5
Epreuve d'admissibilité	p. 6
Epreuve d'admission	p.11
Conseils aux futurs candidats	p.14
Annexes :	
Texte réglementaire	p. 15
Exemple d'un sujet d'admission	p. 18

AVANT-PROPOS

Au terme de la troisième session du CAPES et du CAER-CAPES réservés d'allemand, nous souhaitons attirer l'attention des futurs candidats sur certains points :

- Trop peu de candidats vont jusqu'au bout de leur démarche d'inscription : sur 51 inscrits au CAPES, le jury a reçu 16 RAEP et sur 43 inscrits au CAER-CAPES, le jury a reçu 24 RAEP. Certains candidats ont été éliminés pour cause de non éligibilité, d'autres n'ont pas donné suite à leur inscription. Nous ne pouvons que le regretter et rappeler aux candidats que la session 2016 sera la dernière de ce concours.
- Les candidats de la session 2015 ont très majoritairement tenu compte des remarques et conseils formulés par le jury dans les rapports des sessions précédentes. Cela est apparu à la fois à la lecture des RAEP (travaux plus soignés, démarches d'analyse, annexes éclairantes) et lors de l'épreuve orale (exposé de la première partie de l'épreuve axé sur l'analyse de la séquence présentée dans le RAEP). Nous invitons les candidats malheureux à lire et relire ces rapports qui soulignent chaque fois les mêmes choses.
- Les notes obtenues à l'épreuve orale (une note sur 10 pour la 1^{ère} partie et une note sur 10 pour la seconde partie) sont le résultat d'un calcul qui prend en compte une évaluation des différentes compétences attendues sous forme de points de score. Ces compétences figurent dans la maquette du concours (note de service n° 2012-200 du 17-12-2012 publiée au BOEN n°47 du 20-12-2012), ont été rappelées dans les rapports antérieurs et sont précisées oralement aux candidats au moment de l'accueil, la veille de l'épreuve orale. Parmi les compétences évaluées, la maîtrise de la langue allemande est prise en compte dans la seconde partie de l'épreuve. Une mauvaise note dans cette partie est le plus souvent imputable à une maîtrise insuffisante de la langue enseignée.
- Dans ce domaine de la maîtrise de la langue allemande, compétence déterminante pour un professeur certifié d'allemand, le jury a eu d'une part le plaisir de constater et de valoriser des progrès sensibles chez certains candidats présents lors des sessions précédentes, mais il a dû déplorer d'autre part des

lacunes toujours rédhibitoires chez d'autres candidats. Les progrès en langue sont possibles (médias, lectures, séjours en pays germanophone entre autres) et le jury ne peut qu'encourager fortement les candidats ayant des résultats insuffisants dans la seconde partie de l'épreuve à consentir les efforts nécessaires dans ce domaine.

Puisse la lecture du présent rapport et des rapports précédents encourager et aider tous les candidats éligibles à aller jusqu'au bout de leur démarche et à se préparer pour la dernière session de ce concours en 2016.

Que les membres du jury, qui accomplissent leur mission avec l'exigence et la bienveillance qui conviennent et participent à l'élaboration du rapport, ainsi que les équipes du lycée Georges Frêche de Montpellier, qui accueillent le concours, trouvent ici l'expression de notre gratitude.

Norbert Biscons
Président du jury

Katharina Muehlke
Vice-présidente du jury

COMPOSITION DU JURY

M. BISCONS Norbert, IA-IPR, président

Mme MUEHLKE Katharina, IA-IPR, vice-présidente

Mme AUPY Cécile, professeur

Mme BASTIDE Elise, professeur

Mme BOVYN Françoise, professeur

Mme CHABRANT Sylvie, professeur

Mme DELBECQ Kerrin, professeur

M. MINART Wandrille, professeur

Mme NITZE Sophie, professeur

Mme ROBERT Jutta, professeur

M. ROCHES Alain, professeur

M. ROPITAL Michel , professeur

STATISTIQUES

	CAPES	CAER-CAPES
Nombre de postes	50	15
Nombre d'inscrits	51	43
Nombre de RAEP examinés	16	24
Nombre d'admissibles	11	21
Nombre de candidats admissibles radiés (non éligibles)	2	3
Nombre d'admissibles présents pour l'oral	9	18
Notes obtenues à l'épreuve orale :		
	17,4	16,2
Note la plus haute :	4	3,2
Note la plus basse :	7,2	7,5
Note du dernier admis :		
Moyennes des notes :		
	4,9	4,3
1^{ère} partie /10 :	5,1	3,2
2^{ème} partie /10 :	9,12	9,98
Total : /20		
Nombre de reçus :	7	12

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Remarques générales sur la présentation du dossier

Lors de cette troisième session, les RAEP présentés ont répondu aux attentes formelles (voir annexe 1). Le soin apporté à la mise en page et à la lisibilité du dossier reflète le souci de clarté et le sens de l'organisation du candidat. Le jury a constaté en effet qu'une mise en page confuse était souvent le signe d'une confusion dans la construction de l'exposé lui-même. Par souci de lisibilité, il est recommandé de séparer clairement les deux parties, ainsi que chacune des sous-parties. Un sommaire permet un accès plus évident au dossier, sous réserve que le développement y soit fidèle. De même, la numérotation systématique des pages rend la lecture plus aisée.

Le jury recommande de soigner le niveau de langue utilisé, la correction de la langue française étant à ce niveau exigible, et d'adopter un style soutenu, mais surtout clair et précis, excluant toute envolée emphatique. Une ou plusieurs relectures pourraient éviter des coquilles. Un candidat évoque en effet son affectation sur un "*bloque de moyen provisoire*". La maîtrise de la langue allemande est également de rigueur, et les erreurs graves ou récurrentes sont rédhibitoires. Il n'est pas utile de traduire à l'intention du jury les termes allemands.

L'exposé du parcours professionnel

Dans la première partie, c'est à-dire, l'exposé du parcours professionnel, le jury attend des candidats qu'ils exposent clairement leurs expériences concrètes, ainsi que les pistes qu'ils explorent dans un objectif de formation. Par exemple, l'engagement des candidats dans l'enseignement de l'allemand a été valorisé, mais aussi au sein de l'équipe pédagogique, et dans la vie de l'établissement. Ainsi plusieurs candidats ont fait part du profit tiré de l'observation de cours de collègues, d'échanges entre collègues en vue d'activités interdisciplinaires ou la préparation des élèves à l'oral d'Histoire des Arts, ou encore d'une journée de formation. Les démarches de formation entreprises par le candidat sont surtout valorisées lorsqu'il en fait une analyse et/ou fait la preuve qu'il a su s'approprier les apports de cette formation.

Il ne s'agit pas d'un curriculum vitae mais d'une présentation des expériences qui ont conduit le candidat à se présenter au concours. On ne saurait confondre parcours professionnel et parcours de vie. Il convient de se garder de toute anecdote et de toute référence personnelle, comme le fait d'aimer randonner ou « *camper en Autriche* », de proscrire tout discours de type affectif et d'éviter les poncifs quant à la vocation de toujours ou à la « beauté de la transmission ».

Nous convions le candidat à montrer qu'il a su saisir la complexité du métier, ses difficultés et formuler les doutes que ses diverses expériences ont pu susciter chez lui. Dans le même esprit, le jury met en garde contre la tentation d'établir un catalogue

complet des diverses fonctions occupées (postes, types de classes, etc.) ou encore de s'en tenir à des déclarations d'intention. Les candidats devraient mettre l'accent sur les points importants qui ont marqué leur carrière. Il s'agit d'opérer des choix, de retenir des activités qui donnent du sens à un parcours professionnel et qui constituent des étapes significatives, d'analyser et de présenter les différentes expériences professionnelles qu'ils ont connues. Le jury a apprécié les réflexions sincères sur les enjeux de l'enseignement de la langue et de la culture de l'aire germanophone ou le récit d'expériences constructives qui fondent la prétention des candidats à enseigner. Les situations professionnelles et les parcours de formation sont forcément inégaux, et sont valorisés dans leur richesse et leur diversité.

La séquence pédagogique

Il s'agit de la partie du dossier qui permet au jury de mesurer la maîtrise des enjeux didactiques de la discipline par le candidat. Les candidats disposent de six pages pour développer la présentation d'une séquence pédagogique. Un rapport qui se limite à deux pages risque d'être incomplet car seule une description précise et concrète peut permettre au jury de se rendre compte de ce qui a été fait. Néanmoins, toute digression superflue ou envolée lyrique est à proscrire.

Il est attendu des candidats qu'ils présentent une séquence d'enseignement de façon cohérente et argumentée. Le candidat est libre de choisir une situation d'apprentissage parmi celles qu'il a mises en œuvre pendant son parcours professionnel dans le cadre des programmes et référentiels nationaux. Il est important que les candidats indiquent concrètement les activités langagières visées tout au long de la séquence, leur but et surtout leur modalité de mise en œuvre, et qu'ils disent les raisons qui ont motivé leur choix. La diversification des activités langagières est indispensable car elle permet l'entraînement des élèves, à l'écrit comme à l'oral. Les dossiers présentant une séquence clairement organisée autour de séances identifiables ont été valorisés.

La séquence présentée doit avoir comme fil conducteur l'acquisition des compétences linguistiques, culturelles et de communication. Il est regrettable que de nombreux candidats omettent l'une ou l'autre de ces dimensions et présentent par exemple des séquences sans apport culturel en lien avec les pays de langue allemande. Ce point traduit une lecture superficielle des programmes d'enseignement où la perspective culturelle apparaît comme l'un des principes essentiels qui fondent l'apprentissage linguistique. Dans la terminologie usitée par les candidats, il convient avant d'employer certains termes, d'en avoir une définition précise à l'esprit. Quelques dossiers ont montré une grande ambiguïté dans l'usage de certaines expressions et ont donc généré des confusions. Par exemple, on parle d'évaluation formative alors que l'annexe en référence est clairement une évaluation sommative, ou quand on confond les descripteurs ou les tâches intermédiaires avec l'évaluation, on provoque chez le jury une certaine perplexité. Si le jury n'a pas d'attentes préétablies en termes de méthodes et de démarches, un certain nombre de points doivent nécessairement apparaître dans l'exposé : l'indication de la classe et du niveau concernés, tout comme le moment de l'année où se déroule la séquence. De nombreux candidats retranscrivent le détail des interventions de chaque séance (« *Je demande aux élèves...* », « *Je dis...* »), mais cela ne permet pas d'apprécier

au mieux la mise en œuvre et la façon dont le cours est mené ; le jury souhaiterait pouvoir lire, par exemple, les consignes données aux élèves.

Le jury doit pouvoir se représenter clairement le projet d'enseignement ainsi que la mise en œuvre pédagogique.

L'insertion de la séquence présentée dans une progression plus large permet au jury de mesurer la capacité du candidat à construire les connaissances et compétences de ses élèves. La plupart des candidats distinguent parfaitement séquence et séance. Cependant, à plusieurs reprises, le jury a pu constater un manque de réalisme dans le nombre de séances, surtout au collège. Une séquence comportant neuf ou dix séances n'est pas raisonnable dans le cadre de l'enseignement scolaire. Elle doit généralement être composée de quelques séances, dont une évaluation. Il s'agit bien, rappelons-le, de décrire une séquence dans son entier, et non pas seulement une séance. S'il s'agit d'une séquence dans laquelle les technologies de l'information et de la communication ont été utilisées, il s'agit de justifier leur emploi et dans quelle mesure, elles apportent une plus-value à la séquence pour les élèves dans leur apprentissage de la langue. Par exemple : si l'on déclare, « *J'ai utilisé SACoche pour cette unité* », il s'agit alors d'expliquer l'apport de cet outil pour la séquence. Est-ce pour une évaluation diagnostique ou une auto-évaluation par les élèves en vue de valider les compétences du socle commun ?

Le jury s'est étonné que certains candidats aient présenté une séquence en tout point identique à celle présentée l'année précédente, ou bien encore une séance datant de plusieurs années, ce qui interroge sur leur capacité d'évolution. Le jury a apprécié que d'autres aient au contraire fait le choix de proposer une séquence entièrement nouvelle. La séquence présentée doit avoir réellement été menée au sein d'une classe. Quelques candidats présentent en effet une séquence « idéale », dont il s'avère lors de l'épreuve orale qu'ils ne l'ont pas mise en œuvre en l'état. A contrario, les candidats effectuant spontanément dans leur dossier une analyse rétroactive des activités menées, faisant même des propositions d'évolution, ont été valorisés, comme cette candidate mentionnant: « *Je n'avais pas anticipé ces difficultés, que j'aurais pu résoudre par le recours à une fiche de vocabulaire.* »

Par ailleurs, certains candidats n'ont pas su expliciter suffisamment leur démarche et d'autres ne semblent pas s'orienter vers une tâche ayant pour but de communiquer en allemand: « *J'ai choisi d'écrire la tâche finale en français car l'objectif n'était pas que les élèves la comprennent mais qu'ils la réalisent.* » Un autre évoque « *Il est vrai que le travail de groupe sera l'opportunité de parler en français. Cependant la maîtrise de la langue française est l'une des compétences de l'enseignement, ce qui peut-être une façon de contribuer à l'amélioration de celle-ci.* » Les consignes doivent être précises, mais réfléchies et orientées vers l'acquisition progressive de la langue et de la culture allemandes.

Quant à l'évaluation, elle doit être pensée en amont du projet pédagogique, elle doit être conçue en fonction des objectifs que le professeur a définis, elle doit permettre le transfert des acquis, les réemplois et les réactivations. Il faut veiller à entraîner les élèves aux tâches dans lesquelles on veut les évaluer ; ainsi on a pu voir tel candidat voulant que l'élève rédige une lettre mais n'en proposant aucune susceptible de servir de modèle dans sa séquence. L'évaluation est l'occasion de vérifier l'efficacité de la démarche mise

en œuvre et des différentes phases d'entraînement. Cependant, même si l'évocation des modalités d'évaluation est bienvenue, elle ne doit pas, comme ce fut le cas dans certains dossiers, éclipser le travail d'entraînement. Le jury invite les futurs candidats à s'interroger sur ce qui, dans leurs pratiques, relève de chacune de ces deux. Dans l'exposé de la séquence, la formulation des objectifs mérite une attention particulière de la part des candidats. Elle reflète en effet le degré de maîtrise de construction des savoirs et compétences chez les élèves. Ainsi la mention d'une « compréhension détaillée » ne constitue nullement un énoncé d'objectif pédagogique. Il s'agit de préciser les consignes qui étaient données et quel savoir-faire était visé. Il s'agit de se concentrer sur ce que les élèves apprennent de nouveau lors de chaque séance. Par souci d'efficacité, il est recommandé de cibler précisément quelques objectifs par séquence et de les travailler véritablement plutôt que de prétendre à une liste irréaliste. En matière d'objectifs, il est attendu des candidats une bonne connaissance des échelles de niveaux de maîtrise telles que définies par le Cadre européen commun de référence pour les langues, auquel sont adossés les programmes de langues vivantes.

Rappelons que A2 n'est pas le niveau requis en fin de collège comme on le lit dans plusieurs dossiers (ni même « *en classe de seconde avec des élèves issus de classes dites bilangues* »). C'est le niveau qu'il s'agit de valider dans une des deux langues dans la perspective du Diplôme National du Brevet. Il est utile de rappeler que :

- les niveaux visés par les programmes en fin de 3ème sont les suivants : LV1 commencée en primaire (ou en 6ème) : B1 ; LV2 commencée au collège, en 4ème : A2
- et qu'un niveau visé n'est pas le niveau que tous les élèves auront acquis. Ainsi, si on peut espérer que de nombreux élèves de seconde LV1 auront un niveau évaluable entre A2 et B1, on ne peut pas construire une unité pour ce niveau comme si tous les élèves concernés avaient atteint le niveau B1.

Le jury note que les candidats adoptent rarement dans leur analyse la perspective des élèves, qui doivent pourtant, à l'issue de chaque séance, être en mesure de dire ce qu'ils ont appris de nouveau. Il est envisageable de verbaliser en fin de séance avec eux ce bilan, même en français, afin de les aider à nommer leurs acquis.

Cette candidate a bien su se placer dans une perspective d'évaluation: « *Cela me permet de vérifier si les élèves sont capables de faire une synthèse d'information, (...) et d'exprimer un point de vue personnel* ».

La perspective actionnelle, dans laquelle s'inscrit la didactique actuelle, place l'élève au centre des apprentissages. A propos de l'approche actionnelle, le jury tient à apporter quelques précisions sur la tâche finale. Une réalisation finale (exposé, panneau pour une exposition etc.) ne suffit pas à constituer une tâche. Il s'agit bien d'utiliser la langue comme moyen de communication pour agir et interagir avec les autres. Il ne faut pas perdre de vue que le rôle du professeur consiste aussi à entraîner les élèves, à développer leurs compétences, notamment linguistiques. Nous devons donc proposer des situations de communication crédibles à nos élèves, à ces fins définir les besoins langagiers nécessaires à leur mise en œuvre et donner aux élèves les moyens de les acquérir. La raison d'être de la réalisation finale est que les élèves investissent leur travail de sens : l'élève doit par exemple comprendre que le travail sur l'expression de la possession lui est indispensable pour présenter sa famille dans la lettre qu'il devra écrire à son correspondant. A contrario, c'est à juste titre que certains élèves s'étonnent de

devoir écrire à leurs parents ou « à un correspondant canadien une lettre en allemand », ou encore d'être conduits « à formuler auprès de l'établissement allemand partenaire une demande de partenariat »... Les critères de réalisation de la tâche finale et les consignes données se doivent d'être très précis : « une production orale en interaction entre deux élèves » ne suffit pas à rendre compte de la construction des apprentissages. C'est surtout sur les moyens mis en œuvre pour entraîner les élèves à telle ou telle activité langagière que les candidats devraient se concentrer.

Par ailleurs, la place faite à l'enseignement de la grammaire mériterait de la part des candidats une réflexion plus approfondie. Rappelons que la grammaire est un outil au service de l'expression ou de la compréhension, et que la mise en place de la maîtrise d'un point de grammaire doit s'appuyer sur un besoin authentique induit par la situation proposée. Attention également à donner des consignes cohérentes: « Deux points sont abordés: connecteurs chronologiques, le prétérit, le passif et la place du verbe » et à justifier ces entraînements dans la situation de communication donnée.

Les dossiers faisant état d'une réflexion sur la place, les enjeux et les modalités de l'évaluation ont été valorisés.

Les annexes

Quant aux annexes jointes, elles viennent éclairer ou illustrer la présentation. Nous rappelons que les candidats disposent d'un espace de dix pages d'annexes, pourtant rarement exploité en totalité. Elles doivent être lisibles et référencées. Les productions écrites d'élèves sont souvent éclairantes, surtout lorsqu'elles reflètent la physionomie de la classe dans son entier, et non seulement les meilleures prestations.

Le jury rappelle aux candidats qu'ils doivent, en relisant leur RAEP, s'assurer que les documents cités comme figurant en annexe y figurent, et à l'inverse que des documents joints soient cités dans l'exposé. Il est impératif de joindre le script des documents sonores, ainsi que les documents iconographiques auxquels la séquence fait référence. La seule mention d'un « document audio relatif à la chute du mur » ne permet pas au jury d'apprécier la pertinence de l'exploitation dudit document par le candidat. Quant aux documents évoqués dans la séquence, il est indispensable de préciser leur provenance. De plus, une indication du type « exercice 1 page 30 du manuel... » n'est d'aucune aide pour le jury, qui ne peut prétendre connaître tous les manuels disponibles sur le marché de l'édition. Par ailleurs, des documents à destination des élèves constitués de montages et collages manuels interrogent sur l'actualisation des compétences du professeur dans le domaine du numérique, d'autant que la maîtrise des principaux outils de traitement de texte est attendue des élèves eux-mêmes.

Enfin, la seule présence d'annexes ne suffit pas au jury pour saisir la démarche du candidat. Ce dernier doit donc expliciter ce qu'il fait des documents qu'il propose, comment il les présente à ses élèves, les consignes qu'il donne etc.

EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Cette épreuve orale permet au candidat de faire la preuve de son aisance à s'exprimer et à se faire comprendre, d'adopter une posture convenable et un niveau de langue adapté à la mission éducative liée à l'exercice de la profession d'enseignant. Le registre négligé, comme par exemple les tics relevant du langage familial (« ouais », « ben ») sont à proscrire dans le cadre d'un concours de recrutement de professeurs.

La correction et la richesse de la langue, française comme allemande, sont une des conditions de réussite à l'épreuve. Le jury accorde bien évidemment une importance particulière à la qualité de la langue allemande. De graves erreurs récurrentes d'intonation, de syntaxe, de grammaire, ou encore l'indigence lexicale, interrogent sur le modèle linguistique que le professeur doit être pour les élèves.

Première partie

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter en français la séquence pédagogique qu'il a mise en œuvre en classe et présentée dans son RAEP. Il est inutile de détailler ici à nouveau le parcours professionnel. Cela est précisé aux candidats lors des sessions d'accueil, mais tous ne l'ont pas pris en compte.

Dans le temps imparti, le candidat doit faire la preuve de sa maîtrise de la pédagogie et de la didactique de l'allemand. Le jury ayant lu attentivement dans le dossier l'exposé de la séquence, il ne s'agit pas de le lire, mais d'en synthétiser la démarche, d'en faire une présentation claire et dynamique, mettant en cohérence les objectifs fixés et les activités proposées aux élèves. Il est surprenant, au vu des enjeux, que certains candidats soient obligés de feuilleter leur RAEP pour se remémorer l'enchaînement des séances ou le contenu d'un document utilisé. Cet exposé demande un entraînement et une excellente maîtrise du contenu de la séquence présentée. Dans le cas contraire, le jury peut légitimement s'interroger sur l'authenticité du travail décrit dans le RAEP. La présentation orale de la séquence ne doit pas non plus apporter de modifications majeures par rapport au contenu du RAEP. Des aménagements ou alternatives aux approches proposées peuvent être évoqués, car la réflexion peut avoir évolué, et il est bon d'en faire part, mais l'exposé doit s'appuyer sur le contenu du RAEP. Le jury pourra éventuellement revenir sur les évolutions évoquées lors de l'entretien.

S'ensuit un entretien de 20 minutes avec le jury, toujours en français. Pour cette partie de l'épreuve, le candidat doit montrer son aptitude à expliciter ses choix et à réagir de façon pertinente aux questions du jury. Les questions posées donnent au candidat l'occasion d'éclaircir différents points de sa séquence, de justifier sa démarche et d'en montrer la cohérence. Toute prise de recul, toute capacité à s'auto-évaluer et toutes les propositions d'alternatives sont valorisées. Rappelons que le candidat ne doit pas considérer les interventions du jury comme des remises en cause du travail proposé mais doit saisir ces opportunités pour proposer d'autres pistes en envisageant les modifications qu'elles impliqueraient. Ceci exige d'écouter attentivement les questions, d'en noter éventuellement quelques éléments et de prendre le temps d'y réfléchir pour développer sa réponse. Le candidat ne doit pas hésiter à proposer des exemples concrets tirés de sa pratique professionnelle quotidienne, tels que des productions ou réactions d'élèves dans

le cadre d'activités d'apprentissage qu'il a lui-même conçues, afin d'éviter des propos trop vagues, imprécis ou uniquement fondés sur la théorie. Le jury attend du candidat une capacité à faire évoluer sa pensée plutôt que des réponses convenues.

Les questions posées au candidat sont destinées à l'aider à approfondir certains points de son exposé, permettant ainsi d'évaluer sa capacité à analyser et éventuellement faire évoluer sa pratique. Il est attendu des candidats qu'ils soient capables d'analyser les étapes de leur séquence en termes d'objectifs, communicationnels, linguistiques, culturels. Ils doivent être en mesure de justifier leurs choix, éventuellement de les réorienter. Là encore, le jury attend une certaine maîtrise des termes didactiques appropriés. Il est étonnant qu'à la question « *Quels sont les outils linguistiques requis pour accéder au sens du document ?* » le candidat réponde « *le dictionnaire* ». De même, à la question « *Quels sont vos objectifs en proposant ce texte aux élèves ?* », la réponse « *d'éveiller leur curiosité* » manque pour le moins de précision. Au cours de cet échange est évaluée, au-delà de la maîtrise de la didactique, la connaissance des programmes et l'aptitude à se les approprier. Le jury tient à préciser qu'il n'est prisonnier d'aucun dogmatisme, et saura valoriser toute approche pédagogique cohérente.

Seconde partie

Le candidat dispose de dix minutes pour répondre en français à une question posée par le jury. Cette question est formulée en lien avec le RAEP de chaque candidat et liée à la culture de la discipline ainsi qu'à la culture institutionnelle. Le candidat en prend connaissance lors du temps de préparation (30 minutes) qui précède l'épreuve. Dans cette question, la dimension didactique, objet de la première partie, n'est plus abordée.

Le candidat doit ici faire la preuve de ses connaissances en matière de programmes et d'enjeux du système éducatif. Enseigner en collège ne dispense pas de connaître les enjeux du lycée (notamment les dispositifs d'accompagnement, les modalités de la réforme du baccalauréat), et réciproquement un professeur affecté en lycée ne doit pas ignorer ceux du collège, notamment les compétences du Socle Commun et les modalités de validation du diplôme national du Brevet (DNB). Cette candidate a fait la preuve de cette indispensable continuité : « *Cette problématique s'inscrit dans la thématique culturelle des programmes de Seconde de « L'Art de vivre ensemble » (...), elle vient poursuivre la thématique de « l'ici et l'ailleurs » abordée au collège* ». Cet exposé de 10 minutes en français n'est pas soumis aux questions du jury.

Vient ensuite un entretien de 20 minutes en langue allemande. Il prend appui sur le développement par le candidat du sujet dont il aura pris connaissance lors du temps de préparation. Le jury souligne l'importance de bien le lire, afin d'éviter les erreurs d'interprétation ou les développements hors sujet, comme cette candidate invitée à développer ses connaissances sur le système scolaire allemand, qui s'est limitée à évoquer les différents dispositifs d'échanges initiés par l'OFAJ. Le sujet donné constitue une amorce pour la discussion, au cours de laquelle il sera élargi. Enseigner l'allemand implique, bien qu'il s'agisse là d'un concours sans programme, la maîtrise de certaines connaissances culturelles sur les pays germanophones, qui vont au-delà des connaissances empiriques. L'ouverture culturelle ne saurait se limiter aux connaissances relatives au petit-déjeuner allemand ou au

calendrier des fêtes traditionnelles. Le jury n'attend pas des candidats qu'ils soient des spécialistes sur les sujets proposés, mais il est absolument indispensable, pour se préparer à cette partie de l'épreuve, de se tenir régulièrement informé de l'actualité des pays de langue allemande par le biais de tous les médias (presse, internet, télévision). Le site de la *Deutsche Welle* est ici recommandé. Il est par exemple difficilement recevable qu'un candidat ne soit pas au courant des récentes évolutions structurelles du système scolaire allemand. Le spectre des thèmes abordés est très large, et ses dimensions dépassent celles plus particulièrement réservées aux élèves, mais dans lesquelles elles s'inscrivent : arts (littérature, musique, peinture...), histoire, géographie, économie, politique, société,... Cette candidate s'est mise elle-même en difficulté, en précisant qu'elle s'intéressait en particulier à la sculpture, pour se montrer par la suite dans l'impossibilité de nommer ne serait-ce qu'un artiste. Le jury s'est également étonné de la méconnaissance totale par un candidat des quotidiens ou hebdomadaires allemands.

Les séjours dans les pays de l'aire germanophone permettent également une indispensable actualisation de la perception de ces pays.

On ne saurait trop le rappeler, il s'agit bien d'un concours de recrutement de professeurs d'allemand et la maîtrise de cette langue ne saurait être négligée : **une maîtrise insuffisante de celle-ci est rédhibitoire.**

La longueur des voyelles fait partie intégrante de la maîtrise de la phonologie allemande, tout comme les nasales, etc. Quelques exemples : « *sich wohl/fühlen* » qui devient « *Woll fühlen* », [h] aspirés oubliés qui donnent de beaux singes à Hambourg « *Es gibt Affen in Hamburg* ». Des confusions de genres et de pluriels, comme de conjugaisons ou de rections ont été chez certains candidats trop fréquentes : « *sich dafür kümmern* », « *ich interessiert* », « *ich gebe die Schüler* »

Mais ce qui est d'autant plus inquiétant, c'est que certains candidats affirment ne pas s'intéresser à l'allemand ainsi qu'à la culture des pays germanophones et ce dans un allemand bien médiocre : « *Ich interessiert mich nicht in Deutsch* ». Comment enseigner une langue vivante, si l'on ne s'intéresse pas à la culture du pays, à ses us et coutumes, à son actualité ? Cela est impératif.

CONSEILS AUX FUTURS CANDIDATS

Réussir est facile, à condition de s'être préparé et de s'intéresser aux missions du professeur et, s'agissant du professeur d'allemand, à la langue et à la culture des pays germanophones.

Le jury encourage les candidats à mûrement réfléchir au choix de la séquence présentée et analysée dans le RAEP. Il est recommandé de s'appuyer sur une séquence récente.

Les deux parties de l'épreuve orale exigent une préparation minutieuse. Malgré l'apparente accessibilité du concours, il serait vain de croire que l'oral, en l'absence d'un programme défini, est un exercice qui s'improvise. En effet, seule une préparation rigoureuse, s'appuyant sur une bonne connaissance des programmes et des textes officiels, des exigences didactiques et pédagogiques, du monde germanophone en général, une bonne réflexion sur la pratique en classe et une bonne maîtrise des deux langues, pourra être couronnée de succès.

L'épreuve orale ne se prépare pas uniquement pendant les trente minutes qui la précèdent. La première partie doit être sérieusement préparée par le candidat bien avant le jour de l'épreuve, à partir du RAEP.

Les trente minutes de préparation doivent être consacrées à la préparation de la seconde partie. Il est conseillé aux candidats, lors de la préparation, d'organiser clairement leurs notes, afin d'éviter la panique liée à la mauvaise relecture. Il est préférable de se reprendre si besoin est.

Les candidats doivent être convaincus de la bienveillance du jury, qui ne veille par ses questions qu'à les aiguiller vers d'autres perspectives pédagogiques ou à préciser certains éléments pour valoriser leurs prestations. Un entretien se prépare en prenant du recul par rapport à ses pratiques, à ses lectures, en mettant les pratiques, comme les connaissances, en perspective.

Le jury encourage vivement les candidats futurs (ou malheureux) à essayer d'intensifier leurs contacts avec la langue et la civilisation allemandes, par tous les biais possibles (télévision, internet, presse, littérature), la maîtrise de la langue allemande tout comme un intérêt fort pour cette culture du monde germanophone étant en effet indispensables à tout professeur d'allemand.

ANNEXES

Annexe 1 : Cadre réglementaire

Arrêté du 28 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation des concours réservés pour l'accès à certains corps et grades de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre chargé de l'éducation

CONCOURS RÉSERVÉS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS CERTIFIÉS ET DE PROFESSEURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

A. — Epreuve d'admissibilité

Epreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans

laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques et techniques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Pour la section histoire et géographie du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés, le candidat à le choix pour le dossier de RAEP entre l'une ou l'autre des deux disciplines. Ce choix s'effectue au moment de l'inscription.

B. — Epreuve d'admission

Epreuve d'entretien avec le jury.

Durée de préparation : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties :

I. — Première partie de l'épreuve :

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Durée de la première partie : trente minutes maximum

II. — Seconde partie de l'épreuve :

La seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury. A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury doit permettre d'approfondir les différents points développés par le candidat. Pour les sections de recrutement comportant deux disciplines, l'entretien peut s'étendre à la discipline non contenue le cas échéant par le sujet et/ou aux relations qui s'établissent entre ces disciplines.

Cet entretien s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Pour la section histoire et géographie du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés, le jury se réserve le droit de déterminer un sujet en relation avec la discipline non choisie par le candidat pour son dossier de RAEP.

Pour les sections de langues vivantes étrangères ou régionales du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés, l'exposé a lieu en français ; l'entretien a lieu dans la langue que le candidat se destine à enseigner.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

Annexe 2 : Exemple de sujet

CAPES RESERVE D'ALLEMAND SESSION 2015 EPREUVE ORALE D'ADMISSION

Nom du candidat :

L'épreuve comporte deux parties.

1. Première partie de l'épreuve

A. Vous disposez de 10 minutes pour **présenter oralement votre RAEP en langue française.**

B. Cet exposé sera suivi d'un **échange de 20 minutes, en langue française**, avec le jury. Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier.

Durée de la première partie : trente minutes maximum.

2. Seconde partie de l'épreuve

A. Exposé de 10 minutes en français

En quoi l'utilisation du numérique contribue-t-elle à la construction des compétences du socle commun et en quoi s'inscrit-elle dans le programme d'allemand du niveau de classe concerné?

B. Entretien de 20 minutes avec le jury en langue allemande

Vous serez invité, entre autres, à développer et approfondir vos connaissances relatives à la notion de voyage dans l'art et la littérature des pays germanophones.

Cette question n'est qu'une amorce de discussion qui sera élargie au cours de l'entretien.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum

